

Observation n°137 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je dépose cette contribution à l'enquête publique du projet éolien Engie Green Doussay en ma qualité de président de l'Association APELTA, une association de protection de l'environnement naturel et du patrimoine historique implantée en Sud-Touraine à 60 km à vol d'oiseau du site de Doussay.

Car le sujet que nous souhaitons reprendre, qui a été très clairement présenté par la MRAE dans son avis 12787 annexé à la présente, est bien celui de l'impact FORT sur 13 espèces d'oiseaux à statut, parmi lesquelles l'**Outarde Canepetière** (classement **CR** dans la liste rouge UICN France) dont la présence de deux couples nicheurs a été attestée en 2009 dans la zone Natura 2000 située à 3 km au SW de l'aire d'étude immédiate, espèce dont les rassemblements nuptiaux s'étalent d'avril à octobre (et non pas avril à juillet comme le prétend l'étude d'impact); mais aussi l'Oedicnème criard et le Busard cendré qui figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Or, le projet actualisé du pétitionnaire n'apporte AUCUNE AMELIORATION de la prise en compte de l'environnement sur ce point. PIRE : les caractéristiques des nouveaux aérogénérateurs AUGMENTENT L'IMPACT du projet sur l'avifaune.

Pour ces motifs, vous ne pourrez qu'émettre un AVIS DEFAVORABLE au projet éolien Engie - Green Doussay

Bien à vous,

Thibaut de Chassey

APELTA